

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la Ville,
enfance petite, enfance »

séance du 15 juin 2009
séance du 28 mai 2009

15 Subvention sur projets – « classe option football » et « COVAL »

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

39

39

35

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents

- **Rapport de présentation**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Pour l'année 2008, la ville de Creil a intégré respectivement au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et au contrat éducatif local (CEL) deux projets qui sont réalisés par des associations :

- La « classe à option football » menée conjointement depuis 4 ans maintenant par l'association du football club de Creil, le district Oise de football et les 3 collèges creillois. L'objectif principal est de remotiver certains élèves en difficulté, de travailler de manière concomitante sur le comportement et les résultats scolaires en utilisant le levier éducatif et sportif que représente l'activité football ;
- Le projet « bandes dessinées » du Comité d'Organisation de la Ville Aux Livres (COVAL); il s'agit ici d'ateliers d'écriture et de dessin menés par deux auteurs BD auprès d'enfants et de jeunes âgés de 9 à 25 ans et en difficulté avec la lecture et l'écriture. Les objectifs sont divers en fonction du profil des participants (lutter contre le décrochage scolaire, privilégier une lecture « amie » dans les apprentissages ou encore faciliter le lien social, le partage des cultures et la découverte de l'autre...).

Les deux associations concernées ont aujourd'hui remis leurs bilans pédagogiques et financiers et la qualité des projets menés est reconnue par l'ensemble des partenaires y compris les services de l'Etat. Ce dernier a ainsi versé à la ville deux subventions :

- Une subvention de 1000 € pour la classe à option football du football club de Creil (sur un total de 33 790 € versé dans le cadre du volet éducatif du CUCS) ;
- Une subvention de 2 000 € pour le projet BD du COVAL (sur un total de 16 400 € correspondant à l'ensemble des projets mis en place au titre du contrat éducatif local de la ville).

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

Il convient donc de reverser aux deux associations précitées les montants perçus afin de leur permettre de faire face aux frais minimaux de fonctionnement inhérents à ces projets.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association football club de Creil et une subvention de 2 000 € au COVAL.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance » en date du 28 mai 2009,
Vu les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Madame BASMAISON ne prend pas part au vote

Votants : 38

Pour : 37

Contre :

Abstention : 1

■ Décide à l'unanimité:

Article 1er :

d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association football club de Creil

Article 2 :

d'accorder une subvention de 2 000 € au comité d'organisation de la Ville Aux Livres

Article 3 :

d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (compte 65749/213/DD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie
en application de l'article L2131-1 du CGCT que le
présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUIN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr